

CHARTRE DU BÉNÉVOLE

En s'engageant comme bénévole dans une association dans le cadre du programme « Engagement citoyen » de la fondation Casino, le bénévole accepte les principes ci-après de cette charte :

Inscription aux missions

- Pour participer à une mission, le bénévole doit s'inscrire sur le site internet de la fondation Casino (onglet « Bénévolat »). Son inscription doit être ensuite validée. Elle n'est définitive que lorsqu'il reçoit un mail de confirmation de la Fondation.
- Toute inscription est individuelle ; si le bénévole est encouragé à participer à une mission en famille ou en équipe, chacun doit s'inscrire personnellement pour des raisons de couverture d'assurance et de bonne mise en œuvre des actions.

Sur le terrain

- L'association s'engage à :
 - Accueillir et considérer le bénévole comme collaborateur
 - Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
 - Lui assurer la formation nécessaire à la fonction qu'il occupe
 - L'aider à s'insérer dans l'équipe
- Le bénévole s'engage à :
 - arriver à l'heure et à rester présent pendant toute la durée de la mission, y compris le temps de rangement et/ou nettoyage si nécessaire.
 - respecter le caractère confidentiel des informations ou documents auxquels il peut avoir accès durant sa mission, quel que soit le sujet de cette information. L'association pourra demander au bénévole de signer un accord de confidentialité.
 - Conformément à l'esprit du groupe Casino et de sa Fondation, adopter un comportement exemplaire et en aucun cas :
 - Tenir des propos ou avoir des comportements discriminants ou racistes ;
 - Agir de façon assimilable à du harcèlement de quelque nature que ce soit ;
 - Avoir une activité illégale ou inappropriée.

Relations avec la Fondation

- Le bénévole s'engage à :
 - informer la Fondation Casino de toute impossibilité ponctuelle à participer à une mission à laquelle il est inscrit. En cas d'empêchement survenant le jour où il est attendu à l'association, il est invité à contacter directement l'association.
 - informer également la fondation Casino si sa mission est interrompue.
 - tenir la Fondation Casino informée de toute difficulté survenue dans le cadre de sa mission. L'équipe de la fondation Casino se tient à l'entière disposition du bénévole avant, pendant et après une mission, pour répondre à ses questions ou pour prendre en compte ses remarques, problèmes ou suggestions.

- Le bénévole accepte de participer à un éventuel questionnaire envoyé par la Fondation dans le cadre de l'évaluation du programme « Engagement Citoyen », pour mesurer l'efficacité du dispositif mis en place.

Refus ou annulation d'une inscription

La Fondation Casino se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un bénévole à une action, et ce dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, notamment en cas de (liste non exhaustive) :

- Refus du bénévole de participer à une réunion d'information et/ou de formation préalablement à la mission ;
- Absences répétées du bénévole à des missions précédentes, sans annulation préalable auprès de la Fondation ni de l'association ;
- Retards excessifs du bénévole ou départs anticipés de manière répétée et injustifiée ;
- Manquement du bénévole à la confidentialité ;
- Participation du bénévole à des activités illégales ;
- Comportement inapproprié du bénévole.

Utilisation des données

- Le bénévole reconnaît expressément avoir fourni à la Fondation Casino ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse mail et téléphone) pour pouvoir s'inscrire à la mission qu'il a choisie.
- Le bénévole accepte que la Fondation Casino transmette ses coordonnées à la seule association pour laquelle il s'est porté volontaire.
- Il est précisé que ladite association s'est engagée de son côté :
 - à n'utiliser ces données que dans le cadre de la mission pour laquelle ledit bénévole s'est porté volontaire
 - à ne pas utiliser ces données pour une sollicitation future de la part de l'association, sauf accord expresse du bénévole.
 - à prendre toutes les précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité de ces données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.
- Le bénévole accepte expressément que la Fondation Casino conserve ses coordonnées personnelles et les utilise pour l'informer sur le sujet du bénévolat exclusivement, notamment à l'occasion d'événements qu'elle pourrait organiser au sein du groupe Casino réunissant les bénévoles engagés. Le bénévole a cependant le droit de demander à la Fondation Casino de ne pas utiliser ses coordonnées à cette fin.
- Pour le bon déroulement de la mission, le bénévole tiendra la Fondation Casino informée en cas de modification de ses coordonnées personnelles pendant le déroulement de ladite mission.